

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE

DU 03 JUIN 2024

Le conseil municipal d'AUDON s'est réuni ce jour, 03 juin 2024 à 20h30 (trois juin deux-mille-vingt-quatre à vingt heures et trente minutes), en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivants du conseil municipal sont présents :

Pascal MARTIN, Véronique TOUYA DULAU, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Pascal TRIPAULT, Magali DE PONTE et Valérie PINTO.

Absents excusés : Bernard FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : *Carole LABAT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 16/05/2024.

Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Validation devis Container tri et composteur gros volumes :
- 2 – Lotissement route de Peyre - délibération numérotage
- 3 – Nomination nouveau délégué arbre à pain
- 4 – Travaux
- 5 – Stagiairisation de l'employé technique
- 6 – Divers

01 – DEVIS CONTAINERS CIMETIERE :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les devis pour réaliser une plateforme de récupération des déchets au cimetière. Il rappelle que la mise en place de la taxe SIETOM pour les déchets des entreprises et collectivités obligent à ce tri à la base pour éviter de la payer. Par contre, ces containers devront être vidés par la collectivité. Il propose :

- 2 containers de 1000 L dont le devis chez EMERAUDE qui récupéreront essentiellement les végétaux.
- 3 containers de 1 m³ chacun qui récupéreront, l'un les emballages plastiques, le second les pots en grés, et le troisième le verre.

A noter, enfin que la commune possède un badge pour aller en déchetterie.

Chaque container devrait être vidé environ 2 fois/an par l'employé communal.

02 – LOTISSEMENT ROUTE DE PEYRE-NUMEROTAGE :

Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux la nécessité de procéder au numérotage des adresses du nouveau lotissement route de Peyre. En effet, il faut se conformer à la loi 3DS a transmis cette compétence aux communes. Les lots du lotissement du Tchoupayre avaient déjà été numérotés avant travaux mais il faut à présent délibérer officiellement et entériner cette numérotation pour l'inclure dans le fichier « Adresses » communal puis national.

A ce propos, il informe le CONSEIL MUNICIPAL que le secrétaire et le MAIRE ont participé à une formation pour le contrôle et les éventuelles modifications des adresses de la commune. La mise en ligne de ces adressages dans la base locale puis la base nationale sert ensuite à tous les opérateurs de la poste, de GPS, secours etc...Le but est d'améliorer la localisation de chaque maison de la commune pour que l'ensemble des services puisse connaître l'emplacement de chaque habitation.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal valide le numérotage pour le lotissement du Tchoupayre et charge Monsieur le MAIRE des démarches et signatures afférentes.

03 – NOMINATION DELEGUE ARBRE A PAIN :

Monsieur le Maire explique que Magali PESTANA DE PONTE, a signifié son intention de ne plus siéger à l'arbre à pain et ce pour raisons professionnelles, les réunions se déroulant en semaine en milieu de matinée. Monsieur le MAIRE propose de nommer B FERNANDEZ, 1^{er} Adjoint aux travaux, pour la remplacer. Cela sera plus cohérent aussi, vu que nos relations avec l'arbre à pain sont beaucoup centrées avec l'équipe Travaux.

04 – TRAVAUX :

En l'absence de B FERNANDEZ, Adjoint aux travaux , Monsieur le Maire dresse un bilan (préparé par l' Adjoint) des actions réalisées depuis la dernière réunion.

Matériel :

- Réception du nouveau tracteur tondeuse ISEKI début avril. Nous avons encore à ce jour quelques soucis de fuites électriques nous vidant la batterie en une semaine. Nous ferons installer un coupe circuit pour la sécurité cet hiver pendant la révision en espérant un retour d'expérience sur cette machine pour que les techniciens éliminent cette fuite gênante. Nous avons reçu le cadre pour déposer le panier de ramassage quand on veut passer la herse sur les cailloux. Très grosse galère pour le démontage, nous le remonterons pour le printemps prochain.

- Salle asso:

Mr Michel Roquelaure a changé gracieusement les dalles au plafond. Sincères remerciements pour le SAV.

- Salle communale :

Le robinet à l'arrière de la salle a été changé après des fuites récurrentes. Les lampes halogènes sous le porche ont été changées et passées en LED. Tous les luminaires tubes et spots sont passés en LED. Il reste les 2 rampes de la salle neuve. La poignée du local rangement a été changée par le dernier loueur suite à la casse de cette dernière. Il reste les plaques au plafond à changer côté ancienne salle, elles sont en commande.

- Eglise :

Remerciement à Mr Éric Ratajezac pour le rafraichissement bénévole des nuages de genévriers au monument aux morts.

- Fêtes de l'aloise :

Pas mal d'occupations pour notre employé communal durant ces fêtes avec une intégration réussie auprès des bénévoles de l'association. Je voulais m'excuser pour la tonte du cimetière pour les fêtes, un petit oubli dans l'euphorie des préparatifs de notre jeune employé, rectifié depuis.

- Divers :

Fermeture de la plaine des jeux en cours de réflexion pour éviter le passage de véhicules dangereux pour les enfants et gênants pour les riverains.

Maxence a passé la roto pour suppléer Didier pris par le travail des champs. Cela lui a permis aussi de mieux connaître les routes de notre commune.

La team jardinage a habillé les jardinières, je remercie Evelyne, Frédérique et Bébert pour m'avoir aidé dans cette tâche importante pour l'embellissement de la commune, je n'oublie pas les autres qui par leur travail ou un imprévu n'ont pu se joindre à nous. J'ai pris les fleurs à Ozourt cette année.

Les travaux de l'aire de jeux débiteront début septembre.

05 – STAGIAIRISATION MAXENCE HAGEGE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Adjoint aux travaux et Maires respectifs de AUDON et GOUTS se sont réunis et ont émis le souhait de stagiairiser l'employé technique commun Mr Maxence HAGEGE au 01 juillet 2024. Chacun a pu apprécier les qualités techniques et relationnelles de l'intéressé et il est important de cadrer désormais son poste. C'est par arrêté municipal et l'analyse de son état de carrière que va lui être proposé un niveau d'embauche renchéri par le régime d'indemnisation RIFFSEP.

06 – DIVERS :

➤ **Acquisition parcelle 31 section D hourtic :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAFER a attribué à la commune la parcelle numéro 31 section D superficie 63a63ca pour 1600+192 euros. Le dossier a été transmis à l'étude notariale de TARTAS pour valider cette acquisition.

Mr le Maire charge, par ailleurs, B FERNANDEZ Adjoint aux travaux pour contacter la SARL 'les mimosas-Daguinos » à Saint Jean de lier pour planifier une plantation dès cet hiver. A voir avec lui, si un discage de préparation des terres serait nécessaire courant Novembre-décembre.

Par ailleurs, les actes d'acquisition des parcelles appartenant d'une part à BABETH LAVIGNE et d'autre part à JC CAZALIS ont été signés le 24 mai dernier.

➤ **PLUI :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la modification du règlement du PLUI s'est poursuivie lors d'une réunion du COPIL du 23 mai dernier. Le travail est réalisé point par point a fait l'objet d'échanges nourris. Pour certains des 11 points, ce sera le statu quo mais pour d'autres, il y a aura des améliorations non négligeables.

➤ **Demandes Subventions :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les 2 demandes reçues que le Conseil Municipal devait statuer :

- L'ADMR, dont l'antenne réalise plusieurs prestations de services pour l'autonomie, le maintien à domicile mais aussi pour la famille en général, avec, par exemple, des gardes d'enfants. Monsieur le Maire complète en signalant que même si le CIAS et l'ADMR se concurrencent sur certains domaines, il apparaît qu'ils se complètent et que l'ADMR travaille aussi sur la commune. Ainsi, après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide d'attribuer à l'ADMR secteur de TARTAS une subvention de 100 €.
- Monsieur le Maire rappelle la rencontre qu'il avait eu avec les responsables d'une nouvelle association dont le siège est à AUDON : « PECHE SPORT TARTAS ». Cette association compte développer la pêche sportive et les épreuves de cette discipline. Le club compte une dizaine de membres de plusieurs communes du Pays Tarusate. En vertu de la localisation de son siège social dans la commune, l'association aura le droit de se réunir dans la maison des associations, comme les autres et selon le même règlement.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de lancement de 100 €.

➤ **Fête des mères 2024 :**

Madame Véronique DULAU, Adjointe aux affaires sociales, évoque la fête des mères 2024 qui s'est déroulée le samedi 1 juin 2024 à 11h et dresse un premier bilan très positif. Toutes les mamans étaient satisfaites de la nouvelle formule sous la forme d'un apéritif déjeunatoire.

➤ **Départ locataire :**

Monsieur le MAIRE annonce le départ de Mme CORALIE ELIE, locataire au logement des écoles le 22 Aout 2024. Le courrier a été récemment reçu.

Dans le même moment, Monsieur Sébastien MORENO locataire au logement CAFSA, dont la famille s'est agrandie, n'avait pas caché son souhait de recherche de logement plus grand. Monsieur le MAIRE l'a rencontré et lui a proposé de reprendre ce loyer, si cela l'intéressait. La réponse a tout de suite été positive.

Enfin, 2 jeunes de la commune avaient signalé à la MAIRIE, être à la recherche d'un petit logement abordable à AUDON. Là, aussi, une rencontre a eu lieu entre le Maire et les 2 candidats. Ils sont intéressés et sous réserve qu'ils répondent aux critères, d'une part, et que la visite du logement soit concluante.

Monsieur le MAIRE demande si ces propositions appellent des questions ou des oppositions. Il poursuit en disant qu'en procédant de la sorte, la commune éviterait une période d'innoculation des loyers durant la recherche (annonce, visites et réunions de choix). Pour terminer, quelques travaux risquent d'être à prévoir d'un part, les 15 derniers jours d'Aout au logement des écoles et les 15 premiers jours de septembre au logement CAFSA.

Les loyers qui seront appliqués à partir des nouveaux baux seront :

- de 380€/mois pour le logement CAFSA
- de 650€/ mois pour le logement écoles.

➤ **CR réunion UTD du 27 mai 2024 :**

Le grave accident, qui a eu lieu fin mars sur la côte de Pouypesqué, n'a eu fort heureusement que des conséquences matérielles et des blessures légères parmi les 5 protagonistes. Monsieur le Maire a beaucoup rencontré l'UTD pour améliorer les aménagements et canaliser la vitesse. Les premières conclusions sont :

- pour l'intersection RD7-routes de Prats et de la tuilerie, une zone 70 qui irait de la sortie agglomération au poste source ENEDIS n'aurait pas d'effet escompté. Par contre, l'UTD propose un allongement de la zone agglomération vers une zone entre l'intersection et le poste source.

-En ce qui concerne, le bourg, l'UTD propose de remplacer les 2 dos d'ânes par des chicanes types écluses. Les radars récompenses ne semblent pas être un choix pertinent car il en faudra plusieurs (quatre) et assurer une maintenance rigoureuse.

Monsieur le Maire complète que des ralentissements similaires vont être construits en bourg de Poyanne. L'ouverture d'appel d'offre en dira plus sur le montant d'ici quelques semaines.

Il rajoute enfin que pour Audon et dans l'optique d'un chemin piétonnier ultérieur, il serait judicieux d'y ajouter un busage du réseau pluvial à proximité des chicanes.

Une délibération sera à prendre pour lancer le marché d'étude et réaliser l'ensemble en 2025 si le CONSEIL MUNICIPAL est d'accord et le montant acceptable par les finances communales.

➤ **Plateforme SIETOM route du moulin :**

Monsieur le Maire informe que l'acquisition d'une partie de parcellaire route du moulin aux consorts GAUZERE est en bonne voie et que la troisième plateforme se trouvera donc dans cette zone en 2025. Une première réunion a eu lieu en mai dernier avec le propriétaire, le géomètre, un représentant du SIETOM et le Maire. La mauvaise nouvelle est, qu'il n'y aura pas comme cela avait été envisagé, de containers ordures ménagère isolés. Il faudra par ailleurs passer à des sacs de 50 litres au lieu de 100 l en 2025.

➤ **Recensement INSEE 2025 :**

Monsieur le MAIRE confirme aux Conseillers Municipaux que le recensement de la commune aura lieu entre le 15 janvier et 15 février 2025. Comme pour chaque campagne, l'équipe de recensement sera composée d'un élu coordinateur des opérations et d'un agent recenseur qui devrait être le secrétaire de Mairie. Mr Pascal TRIPAULT se porte volontaire pour prendre cette fonction. Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, désigne, à l'unanimité, Mr Pascal TRIPAULT comme Coordinateur recensement 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.